

Commune de LE QUILLIO

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 02 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON. MM. LE POTIER. LE POTTIER. TAILLARD. EVANO. COJAN. BURLOT. MMES. LE BOUDEC. LEBON. JEHANNO. HAMON.

Absents : MME. PERSEHAYE Martine donne pouvoir à M. HAMON Xavier. M.TILLY Florent

Madame LE BON Christine a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h30

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2018 est adopté.

1. Demandes de subventions relatives aux travaux de restauration du Chœur et mobiliers de l'Eglise – Direction Régionale des Affaires Culturelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Ministère de la Culture a inscrit des crédits spécifiques afin d'accompagner la commune dans sa démarche de restauration et de promotion de son patrimoine.

Madame Jablonski, conservatrice régionale nous a informé d'un financement à hauteur de 80 % sur un montant maximal de 175 000 € HT. Le plan de financement se présente comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL D'OPERATION -phase 2 2018		FINANCEMENT		BUDGET PREVISIONNEL D'OPERATION -phase 3 2018		FINANCEMENT	
PRESTATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	PRESTATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
MOE (VISA-DET-AOR)	5 400.00 €	MCC	87 200.00 €	MOE (VISA-DET-AOR)	2 940.00 €	MCC	52 800.00 €
SPS	500.00 €	REGION BRETAGNE *	16 350.00 €	SPS	500.00 €	REGION BRETAGNE *	9 900.00 €
TRAVAUX	90 000.00 €	DEPARTEMENT 22	0.00 €	TRAVAUX	49 000.00 €	DEPARTEMENT 22	0.00 €
ALEAS ET HAUSSES DE PRIX	13 000.00 €	COMMUNE	5 450.00 €	ALEAS ET HAUSSES DE PRIX	13 000.00 €	COMMUNE	3 300.00 €
PROVISION POUR CONSULTATION PUBLIQUE	0.00 €	Montant total HT	109 000.00 €	PROVISION POUR CONSULTATION PUBLIQUE	0.00 €	Montant total HT	66 000.00 €
MONTANT HT	108 900.00 €			MONTANT HT	65 440.00 €		

TVA (20%)	21 780.00 €
MONTANT TTC	130 680.00 €
Arrondi à	109 000.00 €

TVA (20%)	13 088.00 €
MONTANT TTC	78 528.00 €
Arrondi à	66 000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de :

- **APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Ministère de la Culture une subvention d'un montant de 140 000 € pour un montant de travaux de 175 000 € HT pour les phases 2 et 3 du projet soit 80 % du montant subventionnable

2. Demandes de subventions relatives aux travaux de restauration du Chœur et mobiliers de l'Eglise – Conseil Régional phase 1

Vu la délibération 2017/1 du 19 juillet 2017,

Vu le courrier du Conseil Régional en date du 22 juin 2017 nous précisant que le dossier de demande de subvention ne sera complet qu'à compter de l'obtention des devis correspondants au marché de consultation des travaux,

Vu la délibération 2018-04-01 du 05 avril 2018 pour l'attribution des marchés pour les travaux de restauration du chœur et de l'intérieur de l'Eglise,

Le plan de financement est ajusté comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL D'OPERATION - phase 1 2017-2018		FINANCEMENT	
PRESTATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
MOE	16 560.00 €	MCC	67 503.00 €
SPS	1 000.00 €	REGION BRETAGNE	30 200.00 €
TRAVAUX	112 409.95 €	DEPARTEMENT 22	15 000.00 €
dépose des toiles	18 000.00 €	COMMUNE	38 297.00 €
ALEAS ET HAUSSES DE PRIX	2 000.00 €	Montant total HT	151 000.00 €
PROVISION POUR CONSULTATION PUBLIQUE	1 000.00 €		
MONTANT HT	150 969.95 €		
TVA (20%)	30 193.99 €		

MONTANT TTC	181 163.94 €
Arrondi à	151 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

-APPROUVER le plan de financement ci-dessus annulant et remplaçant le plan de financement établi dans la délibération 2017/1 du 19 juillet 2017

-DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Régional une demande de subvention d'un montant de 30 200 € pour un montant de travaux de 151 000 € HT pour la phase 1 du projet soit 20 % du montant subventionnable.

3. Demandes de subventions relatives aux travaux de restauration du Chœur et mobiliers de l'Eglise – Conseil Régional phase 2 et 3

Vu la délibération 2018-04-01 du 05 avril 2018 pour l'attribution des marchés pour les travaux de restauration du chœur et de l'intérieur de l'Eglise,

Vu la délibération 2018-05-02 du 02 mai 2018 précisant que la DRAC nous a informé de l'attribution de crédits spécifiques émanant du Ministère de la Culture,

Vu les échanges avec la DRAC nous précisant qu'il convient de solliciter 15 % de subvention auprès du Conseil Régional sur un montant de travaux de 175 000 € HT,

En résulte le plan de financement suivant :

BUDGET PREVISIONNEL D'OPERATION -phase 2 et 3 2018		FINANCEMENT	
PRESTATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
MOE (VISA-DET-AOR)	8 340.00 €	MCC	140 000.00 €
SPS	1 000.00 €	REGION BRETAGNE	26 250.00 €
TRAVAUX	126 346.45 €	DEPARTEMENT 22	0.00 €
ALEAS ET HAUSSES DE PRIX	38 500.00 €	COMMUNE	8 750 €
PROVISION POUR CONSULTATION PUBLIQUE	0.00 €	Montant total HT	175 000 €
MONTANT HT	174 186.45 €		
TVA (20%)	34 837.29 €		
MONTANT TTC	209 023.74 €		

Arrondi à	175 000.00 €
-----------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

-**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus

-**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Régional une demande de subvention d'un montant de 26 250 € pour un montant de travaux de 175 000 € HT pour les phases 2 et 3 du projet soit 15 % du montant subventionnable.

Questions diverses

1. Demandes de concession columbarium

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur et Madame Le Maux concernant l'obtention d'une concession dans le columbarium. Ils ne résident pas sur la commune mais sont mandataires d'une concession actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

-**ÉMETTRE** un avis défavorable à la demande de Monsieur et Madame Le Maux dans un souci d'équité vis-à-vis des demandes de concession émanant de personnes ne résidant pas sur le territoire communal,

2. Fête des parents

La Fête des parents aura lieu le Dimanche 3 juin 2018 à la salle de la mairie. Un flyer d'invitation sera envoyé aux nouveaux parents, aux assistantes maternelles et aux présidents d'association.

3. Commémoration du 08 mai

Rendez-vous à 10h45 à la Mairie, puis dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h00. À l'issue de la cérémonie, la municipalité offrira un vin d'honneur.

4. Programme de Voirie 2018

Monsieur le Maire présente le détail estimatif de EUROVIA dans le cadre du groupement de commande « Programme de voirie 2018 – Loudéac Communauté Bretagne Centre » :

- Bellevue : 40 814 € HT
- Place de la Mairie : 23 445 € HT

Pour un total de 64 259 € HT (initialement prévu : 79 070 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

- **VALIDER** la proposition de EUROVIA dans le cadre du groupement de commande voirie 2018 avec Loudéac Communauté Bretagne Centre,
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au marché**